

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

A 20 heures, Monsieur Grégory DORTE, Maire, procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Sont présents : MM. Et Mmes DORTE, Maire, BENSOUSSAN, JOLY, BREGERE, SAMBOURG, DUVAL, Adjoints, DUDOT, CHISLARD, DEPAUL, PICHON, CHABIN, DOMAT, GABET, LARERE, ROCHAT, HARDELLET, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : M. PEREIRA à Madame BENSOUSSAN et Mme BOUNET à Mme DUDOT.

M. PAPA est absent.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur M. SAMBOURG pour exercer les fonctions de secrétaire de séance qui accepte.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2016. Aucune observation n'est émise, le compte-rendu est réputé approuvé.

- **Décisions du Maire**

Monsieur le Maire fait état des décisions (communiquées au conseil municipal) prises en vertu de la délégation dont il bénéficie de la part du conseil municipal. Aucune observation n'est émise.

### AFFAIRES GENERALES

- **Lecture de la lettre de démission de Monsieur OURINOVITCH de son mandat de conseiller municipal**

Monsieur le Maire précise qu'il a accepté que soit donnée lecture de la lettre de démission de Monsieur OURINOVITCH de son mandat municipal.

M. CHISLARD prend la parole et demande à quitter la salle pour ne pas entendre les propos injurieux tenus contre le Maire et les employés municipaux. Il est suivi de M. JOLY et de Mmes BREGERE et DUVAL. Un certain nombre de personnes présentes dans le public quitte la salle.

Monsieur le Maire prend acte de ces retraits et rappelle que la lettre a été portée à la connaissance de tous les membres du conseil municipal puis il en donne lecture clôturant son intervention en disant que chacun en fera son propre avis.

Les membres du conseil municipal qui étaient sortis font leur retour en séance.

- **Désignation de délégués en remplacement de conseillers municipaux démissionnaires (Mme NALLET, MM. MARCHAND et OURINOVITCH)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement des conseillers municipaux démissionnaires (Mme NALLET, MM. OURINOVITCH et MARCHAND) au sein de deux instances.

Au titre du Syndicat de la Source des Salles qui doit fusionner, Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour les deux postes de délégués titulaires : lui-même et M. CHABIN. Il propose également M. CHISLARD pour être délégué suppléant.

Aucune autre candidature ne se fait jour, Monsieur le Maire propose de passer au vote. MM. DORTE et CHABIN (délégués titulaires) et M. CHISLARD (délégué suppléant) sont désignés à l'unanimité.

Au titre du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire propose les candidatures de Mme BOUNET et de MM. SAMBOURG et CHISLARD.

Aucune autre candidature ne se fait jour, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Mme BOUNET, Messieurs SAMBOURG et CHISLARD sont désignés à l'unanimité.

- **Convention de mise à disposition de la salle polyvalente : Prévention Santé Séniors**

Mme DUVAL rappelle les actions et activités développées par Prévention Santé Séniors qui souhaite pouvoir bénéficier de la salle polyvalente. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement et que la mise à disposition est gracieuse.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME

- **Vente de la parcelle AE75 Lot B sise 29 avenue des Cerisiers**

Mme BENSOUSSAN rappelle que le lot A a fait l'objet d'une vente récente et qu'il s'agit du lot voisin donnant sur l'Avenue des Cerisiers. Elle fait état d'une proposition reçue en Mairie à hauteur de 8 000 euros pour ce lot B d'environ 600 m<sup>2</sup>.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## PERSONNEL

- **Prime de fin d'année pour les agents titulaires**

Mme BENSOUSSAN rappelle que les agents titulaires bénéficient depuis plusieurs années d'une « prime de fin d'année ». La Commission du personnel s'étant réunie et prononcée favorablement sur le maintien de cette « prime », elle propose donc le maintien de la prime de fin d'année à un niveau financier identique à celui de l'exercice précédent non compris la revalorisation légale qui est intervenue.

Monsieur le Maire précise que c'est un dispositif classique de la fonction publique territoriale. Il insiste sur l'obligation qui est faite de revoir pour 2017 l'ensemble du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP.

M. DEPAUL demande si cette prime de fin d'année est prise en compte dans le cadre de la convention signée avec le Préfet. Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur le Maire refait référence au nouveau régime indemnitaire à mettre en place : le RIFSEEP. La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Prime de fin d'année pour les agents non titulaires**

Mme BENSOUSSAN mentionne que les agents non titulaires ne bénéficiaient pas à ce jour de la prime de fin d'année. Quatre agents étant concernés. Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé de verser une « prime de fin d'année » aux quatre agents non titulaires cités au prorata temporis de leur présence en Mairie.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Recrutement d'un Directeur Général des Services – Création du poste**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services compte tenu du fait qu'il y a de grosses incertitudes sur une délibération antérieure, la Préfecture préconisant d'ailleurs la prise de cette délibération.

Monsieur le Maire réponds aux interrogations sur la nature des missions incombant citant entre autres la gestion des ressources humaines, les finances, les projets structurants, l'urbanisme, l'interface avec les élus etc...

Le nouveau DGS, Jean-Marie DOL prendra ses fonctions lundi prochain. Monsieur le Maire précise qu'il a été retenu après un processus de sélection s'appuyant sur deux entretiens. Sur les dix dossiers parvenus en mairie, 5 candidats avaient été retenus pour un premier entretien puis Monsieur DOL a été convoqué pour un second entretien devant le groupe de sélection présidé par le maire.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Reconduction pour un an de la mise en disponibilité de Monsieur Ludovic HUSNET**

Mme BENSOUSSAN rappelle à l'attention des membres du conseil municipal que Monsieur HUSNET bénéficiait déjà d'une mise en disponibilité pour une année afin de créer son entreprise. Les choses évoluant dans le bon sens, l'intéressé a sollicité une reconduction pour une année.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

## **FINANCES**

- **Décision modificative n°1 Budget Assainissement**

Mme BREGERE précise qu'il y a lieu de sortir de l'actif l'ancienne station d'épuration ce qui conduit à opérer une régularisation comptable, un jeu d'écritures.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Décision modificative n°2 Budget Assainissement**

Mme BREGERE qu'il manque 100 euros au compte 1641 pour rembourser un emprunt  
La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Budget Assainissement Tarif Redevance 2017**

Monsieur le Maire précise que cette augmentation du tarif de la redevance est rendu indispensable en raison même de la réalisation du bassin d'orage.

Mme DOMAT prend la parole pour déclarer qu'elle n'est pas en mesure de comprendre le processus d'augmentation en fonction des documents fournis.

Monsieur le Maire commence à donner les explications souhaitées avant d'être interrompu par Mme DOMAT qui fait un comparatif avec la Commune de JOIGNY.

Devant les incompréhensions de Mme DOMAT, Monsieur le Maire propose d'éplucher les données concernant JOIGNY et de revenir sur le sujet lors de la prochaine séance. Madame DOMAT demande de nouveau un surseoir à statuer.

Monsieur le Maire décide que la question sera revue lors du prochain conseil municipal.

- **Décision modificative n°1 Budget Commune Protocole Préfecture réduction du déficit financier**

Mme DOMAT demande la copie du protocole ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il sera distribué aux conseillers municipaux.

Monsieur DEPAUL demande un vote sur le protocole car il est opposé à une partie de ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif poursuivi par le protocole est la réduction des déficits communaux. En fonctionnement, la réduction budgétaire est de 102 412 euros qu'il convient de virer à la section d'investissement. Au titre de l'investissement une réduction budgétaire de 6 100 euros est également prévu.

Il mentionne également que le déficit en investissement était de 500 000 euros et qu'il devra être réduit à environ 50 000 euros en 2018. Des efforts importants ont d'ores et déjà été réalisés, le protocole implique d'accélérer le processus de redressement.

Monsieur le Maire rappelle que la marge de manœuvre en 2017 pour les investissements est plafonnée à environ 100 000 euros.

Monsieur DEPAUL demande le coût du recrutement des deux policiers municipaux. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut compter 80 000 euros charges comprises.

Les discussions se poursuivent et Monsieur le Maire rappelle pour clore les propos que le conseil municipal est souverain pour les engagements à venir.

Par 7 voix Pour, 1 voix Contre et 10 Abstentions, la délibération est approuvée.

- **Décision modificative n°2 Budget Commune**

Mme BREGERE informe qu'il s'agit d'une régularisation comptable portant intégration des frais d'études de la Halte nautique pour un montant de 11 616 euros.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Décision modificative n°3 Budget Commune**

Mme BREGERE précise qu'il s'agit de permettre de régler des travaux concernant l'église effectués par l'entreprise DELETTRE qui ont été réalisés et non engagés. Il s'agit d'un transfert de crédits en dépenses d'investissement d'un montant de 10 000 euros.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Décision modificative n°4 Budget Commune Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement – Reprises des résultats 2015**

Mme BREGERE précise qu'il s'agit d'intégrer aux comptes de la commune la reprise des résultats 2015 de l'AFR dissoute pour un montant de 11 712,57 euros.

Mme BENSOUSSAN rajoute qu'il devait être prise en compte la situation des impayés de taxes foncières non réglés.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée par 17 voix Pour et 1 abstention.

- **Décision modificative n°1 Budget Camping**

Mme BREGERE informe les membres du conseil municipal qu'une importante fuite d'eau (5 651 euros) a perturber le fonctionnement du camping municipal pour laquelle la commune a sollicité auprès de la SAUR un dégrèvement. En l'absence de réponse de cette dernière, il convient de procéder au règlement avant de pouvoir récupérer le montant du dégrèvement, la décision modificative est prise en ce sens.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Budget Restauration – Tarif repas des associations**

Mme BREGERE rappelle à l'attention des membres du conseil municipal que les repas fournis aux associations font l'objet d'une mise à disposition de trois agents communaux pour le service ce qui représente un surcoût pour la commune de 400 euros à chaque opération. Il est donc proposé que le prix des repas soit porté de 8 à 12 euros et de 12,50 euros à 16,50 euros pour les repas dits exceptionnels.

M. GABET demande à ce qu'un effort soit fait pour la première année. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut faire à d'importantes contraintes financières nonobstant le fait que la commune a fait de son côté des efforts en permettant à ces associations de bénéficier des tarifs négociés par la commune pour les déplacements en autocar.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée par 12 voix Pour, 5 voix Contre et 1 Abstention.

- **Acceptation du devis des travaux de sécurisation de l'Eglise**

Monsieur le Maire demande que le devis présenté par la SAS CHATIGOUX d'un montant de 39 758,03 euros soit accepté. Il porte sur la sécurisation de l'Eglise au niveau de la voûte et de la nef ainsi que sur la réalisation de sondages pour connaître la teneur des dégâts.

Monsieur le Maire éclaire M. DEPAUL sur la nature des travaux prévus.

La délibération est soumise au vote. Elle est adoptée par 17 voix Pour et 1 Abstention.

### QUESTIONS DIVERSES

Mme DOMAT demande s'il lui est possible de donner lecture au conseil municipal d'une « mise au point » ce que Monsieur le Maire accepte. Elle se lance dans la lecture d'un réquisitoire sur la gestion de l'actuelle municipalité ce à quoi Monsieur le Maire lui rappelle :

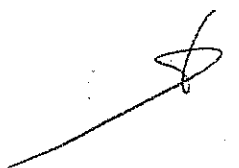
- Que la municipalité a hérité d'un déficit d'un million d'euros et de travaux structurants très lourd comme le bassin d'orage et l'église
- Que la municipalité a réalisé 400 000 euros d'économies en fonctionnement
- Que le tout a été validé par le Préfet dans le cadre du Protocole ce dernier ne visant qu'à accélérer le processus de redressement déjà entrepris
- Que les circonstances n'ont pas permis de voir la réunion publique avoir lieu mais qu'elle aura bien lieu

Madame DOMAT fait référence à l'absence d'intervention de la sous-préfecture sur sa gestion et Monsieur le Maire lui précise que là aussi, il est prêt à faire preuve d'une très grande transparence. Il ne souhaite pas remuer le passé mais est prêt à le faire si nécessaire.

Monsieur le Maire évoque les manifestations à venir.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est close à 21h15.

Le Maire



Grégory DORTE